



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## migrations

Question écrite n° 52596

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le rapport de la chambre de commerce de Paris concernant l'expatriation des jeunes. Ce rapport évoque le départ massif des cadres du pays et de la jeunesse diplômée vers l'étranger. Actuellement, l'expatriation concerne 1,5 million à 2 millions de Français. La surimposition asphyxie l'économie française et terrifie les futurs créateurs d'entreprises. Ce phénomène est accentué par le taux de chômage dramatique pour les moins de 24 ans atteignant près de 25 %. Il lui demande ce qu'il compte faire pour aider la jeunesse française diplômée à rester travailler et créer de l'emploi en France.

### Texte de la réponse

L'insertion professionnelle des jeunes est une priorité pour le Gouvernement. Celle-ci s'est traduite dans l'enseignement supérieur par une série de mesures : loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages, mise en place dès cette rentrée d'un statut d'étudiant entrepreneur, développement de l'alternance et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, reconnaissance du doctorat dans la haute administration publique et dans le secteur privé. Selon l'agence pour la création d'entreprises, un quart des 18-24 ans se disent intéressés par la création d'entreprise mais les étudiants ne représentent que 3 % des créateurs d'entreprises. Le statut d'étudiant-entrepreneur, qui s'inscrit dans un plan global en faveur de l'entreprenariat, doit permettre aux étudiants de voir la création d'entreprise comme une opportunité quels que soient leur formation, leur niveau d'étude, leur origine sociale, culturelle ou bien territoriale. La mobilité internationale des jeunes représente non une menace mais une véritable opportunité pour tous les étudiants. Elle accélère nettement l'insertion professionnelle des jeunes et représente à ce titre un outil bénéfique dans leurs parcours. C'est pourquoi, depuis 2012, le gouvernement s'engage à favoriser les mobilités étudiantes et professorales. Le processus d'internationalisation des cursus favorise non seulement l'insertion professionnelle des étudiants mais également leur capacité à exercer des responsabilités, prioritairement en France, et à l'étranger où nombreux sont nos intérêts économiques, culturels et politiques. Plus spécifiquement, dans le secteur public de la recherche, le passage par une institution étrangère dans le parcours d'un jeune chercheur est un atout essentiel s'il souhaite obtenir un poste en qualité de maître de conférences en université ou de chercheur au sein d'un EPST (établissement public à caractère scientifique et technique). Le jeune chercheur français est donc encouragé à effectuer une mobilité, plus ou moins longue suivant les disciplines dans le cadre d'un post-doctorat. L'enquête de la maison des Français de l'étranger (MFE), réalisée sous la responsabilité officielle du ministère des affaires étrangères, porte sur le témoignage de près de 9 000 Français expatriés. Elle indique qu'en 2012, parmi les motifs d'expatriation invoqués par les jeunes Français, l'intérêt économique dicte minoritairement (18 %) la décision d'expatriation. D'autres jeunes (27 %) souhaitent rejoindre un conjoint ou un parent, veulent acquérir de nouvelles compétences linguistiques (11 %) ou compléter leur cursus universitaire (7 %). Pour plus d'un tiers d'entre eux, c'est le désir d'enrichissement culturel qui prévaut. Enfin, il convient de noter que le taux d'émigration des Français de 25 ans et plus, y compris pour les personnes qualifiées, est parmi les plus faibles de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques) : avec un taux de 5,3%, la France

présente un taux nettement plus faible que le Royaume-Uni (11%) ou l'Allemagne (8,4%). Par ailleurs, selon l'enquête de la MFE, seuls 17 % de ces expatriés n'envisagent pas de revenir en France. S'agissant des diplômés du supérieur, le solde migratoire est largement bénéficiaire à la France. Selon l'OCDE, notre pays se classe au 4<sup>e</sup> rang des pays présentant un solde positif en profils qualifiés. On ne peut donc parler de fuite de la jeunesse française diplômée ; au contraire, on constate la permanence et même le renforcement de l'attractivité de notre pays, dont il faut rappeler qu'il est redevenu depuis 2012 le 3<sup>e</sup> pays d'accueil dans le monde pour les étudiants étrangers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52596

**Rubrique :** Démographie

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 mars 2014](#), page 2747

**Réponse publiée au JO le :** [13 janvier 2015](#), page 218